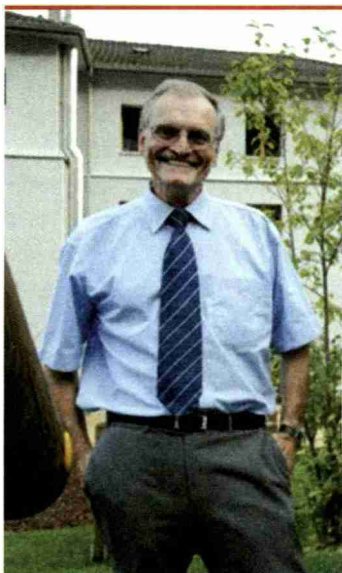




## La Voix des Partisans | De la Lex Furgler à la Lex Weber : le Valais échappe deux fois au gigantisme

Henri Carron  
Fully



Dans la campagne qui a précédé la votation sur la Lex Weber et les épisodes qui ont suivi, pratiquement personne en Valais ne s'est souvenu de la catastrophe évitée en 1972 lorsque la Lex Furgler a été durcie

et lorsque, par des arrêtés fédéraux urgents, une limitation des constructions a été introduite. À l'époque, les

**La Lex Weber n'a pas fait chuter l'économie du canton et n'a pas créé le chômage qu'on prédisait.**

projets pharaoniques de super-stations comme Super-Grimentz, les Pas sur Champéry, les Arpillés sur Martigny-Combe, Champlong sur Bourg-Saint-Pierre, etc., étaient en route et auraient provoqué à coup sûr une surchauffe dans la construction ainsi qu'un véritable bradage du territoire. Par les interventions de Berne, cette catastrophe a été évitée et l'économie valaisanne a pu être sauvée de faillites générales, et cela malgré les protestations des promoteurs et spéculateurs de toutes sortes qui voyaient leurs profits redimensionnés.

Quarante ans plus tard, on a entendu les mêmes cris d'orfraie des mêmes milieux lorsque la Lex Weber a été adoptée. Aujourd'hui, malgré leurs prédictions apocalyptiques, on constate, trois ans plus tard, que la Lex Weber n'a pas fait chuter l'économie du canton et n'a pas créé le chômage qu'on prédisait. Au contraire, le redimensionnement de l'économie de la construction profite aux entreprises solides, mais surtout à la préservation de nos paysages et écarte les dangers des illusions des profits faciles.

J'étais parmi les 26% de Valaisans qui ont voté «oui» à la Lex Weber. Je m'en réjouis aujourd'hui, non pas pour moi-même mais pour l'économie cantonale et la préservation de nos paysages.